



Municipales 2020 / Villefranche-sur-Saône

Dans le Baromètre 2019 des Villes Cyclables de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), Villefranche-sur-Saône a obtenu la note de **2,41** sur 6, classant ainsi la commune en catégorie **F** (sur G) comme étant « **une ville au climat vélo Défavorable** ».

Le collectif « **Vélo Urbain à Villefranche et en Beaujolais** » (VUViB) constitué en association loi 1901 et affilié à la FUB, souhaite que Villefranche-sur-Saône soit une commune **plus favorable à l'usage du vélo à l'avenir**.

A l'occasion des **élections municipales 2020**, VUViB propose à tous les candidats de s'engager sur **3 actions prioritaires** à engager au plus tôt dès le début de mandat.

1. Une concertation active

- Mettre en place un Comité Vélo (pour des échanges entre élu(e)s, technicien(ne)s et usagers) se réunissant une fois par trimestre au niveau de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.
- S'appuyer sur l'expertise d'usage des associations cyclistes comme VUViB dés les phases d'études des projets.

2. Réaliser un audit de « cyclabilité » de la Ville s'appuyant sur les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB.

3. Mettre en place une « culture vélo » au cœur des collectivités

- Un(e) élu(e), référent(e) vélo.
- Un(e) chargé(e) de mission vélo pouvant être mutualisé(e) le cas échéant avec la Communauté d'Agglomération.
- La formation des agents (*voirie, bâtiments...*) à la prise en compte du vélo, par des formations internes ou externes.
- L'adhésion de la commune et de Communauté d'Agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC).

Ces actions préalables permettront de mener un travail concerté de qualité qui facilitera la mise en place d'un **Plan Vélo cohérent, sincère et financé**.